

périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% au-delà de l'indice MSCI AC WORLD en €

Un pourcentage des frais de gestion, dans la limite de 10% des frais de gestion totaux est reversé à une association partenaire. Le don réalisé au profit de cette association peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Une partie des frais de gestion est reversée à la Fédération Française d'Handisport. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

* Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos. Dans la mesure où il s'agit d'une création, les frais courants indiqués sont une estimation basée sur le montant total attendu des frais. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Performances passées

Performances du FCP

Le fonds ne dispose pas de présentation de ses performances passées car il a été créé courant 2020.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cet OPCVM a été créé le 19/06/2020.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

- Le dépositaire : Financière d'Uzès.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- Le prospectus complet de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouverte à Paris (ou le jour de bourse ouvert précédent si c'est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le jour est un jour férié légal, la valeur liquidative du FIA est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 30 24.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.finuzes.fr ainsi qu'en version papier sur demande.